



DEMI-PENSION

Année Scolaire 2017-2018

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

- L'inscription en demi-pension est valable pour l'année scolaire seulement. Les élèves qui étaient déjà demi-pensionnaires devront établir une nouvelle demande.
- Le service de restauration fonctionne les lundis, mardis, et jeudis pour les élèves ayant cours l'après-midi, sans prise en compte des semaines en alternance.
- Le paiement selon système du forfait aura lieu tous les 2 mois suivant le calendrier qui vous sera communiqué.
- Au-delà de 3 jours de retard de paiement l'accès au restaurant sera refusé.
- L'acquisition d'une carte d'accès au self est **obligatoire (10€)**

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE REGLEMENT SEPTEMBRE-OCTOBRE 2017

Les inscriptions et règlements se feront au secrétariat d'intendance – Bâtiment Administratif.

- **Lundi 04. 09 .17 pour les élèves de 3^{ème} de 7H30 à 12H30**
- **Mardi 05.09.17 pour les élèves de 5^{ème} de 7H30 à 12H30**
- **Mercredi 06.09.17 pour les élèves de 4^{ème} de 7H30 à 12H00**
- **Jeudi 07.09.17 pour les élèves de 6^{ème} de 7H30 à 12H30**
- **Vendredi 08. 09.17 pour les élèves de 6^{ème} de 7H30 à 11H00**
- **Le lundi 11, mardi 12 septembre 2017 pour les retardataires**

TARIFS POUR SEPTEMBRE – OCTOBRE 2017

- **Elèves ayant cours 2 après – midi : 42,00 €**
- **Elèves ayant cours 3 après – midi : 63,00 €**

Le paiement se fait en espèces (**Prévoir l'appoint**), ou par chèque à l'ordre de :

Agent comptable du collège TARTENSON.

- L'achat de la carte et des repas font l'objet d'un règlement distinct.

N.B. Prévoir 1 photo d'identité pour la **carte obligatoire**. Les anciens demi-pensionnaires qui ont perdu leur carte devront obligatoirement racheter une autre.

- **Seuls les élèves ayant accompli les formalités et réglé la demi-pension** dans les délais impartis **seront admis au restaurant scolaire le lundi 11 septembre 2017**. En effet les repas sont commandés à l'avance et fournis par un prestataire extérieur.

Je vous remercie de respecter ces consignes et de votre collaboration, pour le bon fonctionnement de ce service rendu aux familles.

La Principale

J CARISTAN



A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES**PAIEMENT DE LA DEMI-PENSION POUR SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2017****Jours de Règlements :**

Lundi 04 Septembre 2017 – 3^{ème}	7H30-12H30
Mardi 05 Septembre 2017 – 5^{ème}	7H30-12H30
Mercredi 06 Septembre 2017 – 4^{ème}	7H30-11H00
Jeudi 07 Septembre 2017 – 6^{ème}	7H30-12H30
Vendredi 08 Septembre 2017- 6^{ème}	7H30-11H00
Lundi 11 Septembre 2017 - retardataires	7H30-11H00
Mardi 12 Septembre 2017 - retardataires	7H30-11H00

Somme à payer : Forfait 3 jours : 63,00 euros

Forfait 2 jours : 42,00 euros

Règlement :

En Espèces : (Veuillez-vous munir du montant exact) Ou **En Chèque** : chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Collège Tartenson. **NE PAS OUBLIER d'inscrire au verso du chèque** : le Nom, Prénom, classe de l'élève.

N.B : Ne pourront avoir accès à la demi-pension, que les élèves en règle avec le service comptable.

Les nouveaux élèves devront se munir **d'une photo d'identité et de 10€** à part du règlement des repas, pour la carte de la Demi-pension obligatoire.

La Principale
 Principale
 J. CARISTAN
